



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

Affiliée à la Fédération
Internationale de Boules



Copie à :
Chrono
Secrétariat
Comptabilité

adresse
63 rue Anatole France
69100 Villeurbanne

téléphone
04 78 52 22 22

internet
www.ffsb.fr

email daf@ffboules.fr

numéro SIRET
779 825 744 00039

code NAF
9312 Z

Bernard DAUBARD
Président de la F.F.S.B

à

Mesdames, Messieurs les Membres
du Comité Directeur

Mesdames, Messieurs les Président(e)s des
- Ligues Boulistes Régionales
- Comités Boulistes Départementaux

M. Jean-Yves PERONNET, Directeur Technique National

MM. les conseillers techniques

M. Xavier MAJOREL, Directeur administratif

Réf : BD/XM/196

Objet : CONVOCATION

Villeurbanne, le 17 juin 2025

Madame, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous convoquer à l'**Assemblée Générale** de la Fédération, qui aura lieu :

SAMEDI 19 JUILLET 2025 de 8h30 à 11h30

Boulodrome métropolitain – Place de la Porte de Lyon – 69570 DARDILLY

ORDRE DU JOUR

Assemblée Générale ordinaire

- Appel des délégués.
- Ouverture de l'AG par le Président
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale des 13 et 14 décembre 2024.

Assemblée Générale extraordinaire

- Approbation du protocole d'accord portant création des LBR Bretagne et Pays de la Loire, ainsi que du CBD des Côtes d'Armor
- Approbation du protocole d'accord entre la F.F.S.B. et le CBD des Côtes d'Armor
- Modifications statutaires

Reprise Assemblée Générale ordinaire

- Modifications du RIA
- Questions diverses

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Pouvoir

Le droit de vote est exercé dans les conditions prévues à l'article 5.7.2 du Règlement intérieur administratif et le représentant des CBD et LBR devra produire un justificatif de sa qualité de Président.

Un pouvoir pourra être donné à l'aide du seul document joint en annexe. Le pouvoir ne peut être donné qu'à un licencié du CBD ou de la LBR concerné(e).

Frais de séjour

Ils seront calculés sur les bases suivantes :

Repas

Dîner du vendredi : libre (indemnité plafonnée à 20 €)

Déjeuner du samedi : libre (indemnité plafonnée à 17 €)

Hébergement

Vendredi soir : libre (indemnité plafonnée à 70 €)

Indemnisation sur présentation des justificatifs originaux.

Frais de transport

Les congressistes voyageant par le train sont invités à réserver leurs billets à l'avance pour bénéficier des tarifs préférentiels.

Que vous arriviez Gare de la Part-Dieu ou Gare de Perrache, il faut rejoindre la Gare de Vaise par le Métro, puis prendre le bus n° 89 Direction Porte de Lyon et descendre à l'arrêt Porte de Lyon

L'indemnité kilométrique sur le trajet aller-retour est de 0,13 €/km, les péages sont pris en charge sur présentation des justificatifs originaux.

Comptant sur votre présence, nous vous demandons de rendre réponse **au plus tard le 30 juin 2025**.

Nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.



Bernard DAUBARD

P.J. : 1 bulletin-réponse
Pouvoir